



Conformément aux dispositions du décret du 30/04/2002, les frais de reproduction et d'envoi sont à la charge du demandeur :

- Photocopies de documents : 0.20€ l'unité
- Recommandé avec accusé de réception pour l'envoi des documents : tarif en vigueur

Si le mode de communication du dossier médical n'est pas indiqué, les photocopies du dossier médical vous seront adressées directement à votre domicile (les frais de reproduction et d'envoi restent à votre charge).

(1) : Pièce(s) à joindre obligatoirement

<b>Le patient lui-même</b>	<b>Un ayant-droit, concubin ou partenaire de PACS survivant</b>	<b>Le protecteur du majeur ou tuteur</b>	<b>Le mandataire</b>
Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, acte/extrait d'acte de naissance, carte de séjour)			
	- Justificatif de votre statut d'ayant-droit (livret de famille complet, acte notarié)	- Photocopie du jugement indiquant la mission de représentation ou l'accord du majeur en cas de mission d'assistance.	-Mandat exprès du patient
	- Certificat de PACS ou de concubinage		
	- Certificat de décès de la personne dont vous demandez le dossier		

Lu et approuvé,

À \_\_\_\_\_, le / /

Signature

À retourner au

**Centre Médical d'Oussoulx**

*Direction*

400 Allée du Docteur Pierre Strub - 43230 Couteuges

☎ : 04 71 76 61 45

@ : cmo@centre-medical-oussoulx.fr

*Vos données personnelles sont collectées par le Centre Médical d'Oussoulx pour évaluer la qualité de nos services. Ce traitement repose sur votre consentement et vos réponses seront anonymisées après 6 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en contactant [email de contact]. Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, consultez notre politique de confidentialité ou contactez notre DPO.*